

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Protocole de participation au dispositif d'accueil des condamnés à des mesures de Travail d'Intérêt Général sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé :

- la demande d'inscription de Travaux d'Intérêt Général par le Conseil départemental auprès de Monsieur le Juge d'application des peines près le Tribunal de Grande Instance de Marseille jointe en annexe au rapport
- le protocole joint en annexe au rapport relatif à la participation du Conseil départemental au dispositif d'accueil des condamnés à des mesures de Travail d'Intérêt Général sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Marseille ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer le protocole.

Cette décision est sans incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée